



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°04 du Bureau

Réunion du :	Lundi 13 mai 2024
A :	18h30 à la Maison du Football
Présidence :	M. Michel SORNAY
Présents :	MM. Philippe DUPREZ ; Denis JACQUES ; Alain MAUBEY ; Jean-Louis MONNOT ; Eric PATENAT ; Nicolas THABARD et Didier VINCENT
Assiste à la séance :	M. Sébastien HARMAND

1. Informations du Président

1.1. Félicitations PPF :

Le Bureau prend connaissance du mail de Ludovic CORNEBOIS, Conseiller Technique Régional en charge du Programme de Performance Fédéral, et adresse ses félicitations à :

- ✓ Anissa HAMDANI, joueuse U15F de Jura Dolois Football, de nouveau convoquée en stage national U15F à Clairefontaine et qui a signé un contrat de 3 ans avec le Dijon FCO ;
- ✓ Ethan BOUCHARD, joueur U15 de Jura Dolois Football, qui va participer au concours final du Pôle Espoir « Futsal » de Lyon ;
- ✓ Lino TREBOUTE, joueur U15 de Jura Dolois Football qui va signer un contrat de 3 ans au FC Annecy ;
- ✓ Mattéo GUALANDI MENETRIER (joueur U13 de Jura Dolois Football), Sandro TOURDOT (joueur U15 de Jura Dolois Football) et Leandro SEMEDO DJALO (joueur U13 de Jura Sud Foot) vont intégrer le Pôle espoir de Dijon à la rentrée.

1.2. Courrier de la LFA sur la situation des problèmes informatiques (13/05) :

Les problèmes sont résolus pour les classements et les désignations des arbitres depuis le 29 avril.

Un groupe d'élus a été constitué pour améliorer la communication entre la FFF et les territoires au sujet des problèmes informatiques, prioriser les évolutions fonctionnelles et faire remonter des préconisations aux instances décisionnaires. Un chef de projet va être recruté au sein de la Direction de la LFA, d'ici la fin de saison. Il aura pour principales missions de recenser l'ensemble des besoins des utilisateurs et de travailler en lien avec le groupe d'élus. On sait déjà qu'il n'y aura pas d'évolution majeure sur les outils informatiques d'ici la nouvelle saison sportive.

1.3. PV BELFA (25/04) :

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a arrêté les principales dates du football éducatif :

- ✓ Rentrées du foot :
 - U6/U7 : 28 et 29 septembre 2024
 - U8/U9 : 21 et 22 septembre 2024
 - U10/U11 : 14 et 15 septembre 2024
- ✓ Journée Nationale des Débutants : 14 et 15 juin 2025
- ✓ Festival Foot U13 Pitch :
 - Phase départementale : 05 et 06 avril 2025
 - Phase régionale : 03 et 05 mai 2025
 - Phase nationale : 31 mai et 01 juin ou 07 et 08 juin 2025 (en fonction de la date de l'AG de la FFF)



2. Vie des clubs

2.1. Demande de Groupement :

Le demande de Groupement doivent être transmises à la Ligue au plus tard le 15 mai 2024, avec avis du District.
Le District a reçu 3 demandes.

2.1.1. Groupement de Jeunes La Joux / Frasne :

A la lecture du projet présenté par les clubs du FCC La Joux Nozeroy (39) et de l'AS Frasne (25), le Bureau du District a plusieurs interrogations :

- ✓ Interrogation sur l'absence de licenciées de féminine à l'AS Frasne : pourquoi intégrer les féminines dans le Groupement, au lieu de privilégier une entente ;
- ✓ Interrogation sur la présence d'équipes féminines en U7 et U9 dans le Groupement et pas de masculin sur les mêmes catégories ;
- ✓ Interrogation sur la réglementation fédérale d'un Groupement pour la participation des équipes dans 2 districts différents. Ceci doit faire l'objet d'une interrogation de la Ligue (Burex) et d'une visioconférence entre le District du Jura et le District du Doubs Territoire de Belfort.

Le Bureau émet un avis favorable pour le projet de Groupement, limité aux catégories masculines U13 à U18, et sous réserve que la Ligue accepte la dérogation pour la participation en alternance des catégories ci-avant mentionnées dans le District du Jura et le District du Doubs Territoire de Belfort.

Philippe DUPREZ n'a pas pris part, ni aux échanges, ni à la délibération qui s'en est suivie.

2.1.2. Groupement Seniors Féminines La Joux / Frasne :

Le Bureau prend connaissance de la convention de Groupement présentée par les clubs du FCC La Joux Nozeroy (39) et de l'AS Frasne (25) mais constate que celle-ci n'est pas accompagnée du projet.

Le Bureau ne peut se prononcer sur ce projet, le dossier étant incomplet.

Philippe DUPREZ n'a pas pris part, ni aux échanges, ni à la délibération qui s'en est suivie.

2.1.3. Modification du Groupement Seniors F Champagnole/Ney :

Les clubs du FC Champagnole et de l'AS Ney, déjà en Groupement au niveau des Seniors F souhaite intégrer le RC Angillon.

Il existe actuellement 1 équipe en R2F (Groupement Champagnole/Ney) et 1 équipe D2 à 8 (RC Angillon). Avec la modification du Groupement, il y aurait toujours 2 équipes, avec potentiellement l'évolution de la 2^{ème} équipe vers du foot à 11.

Cette modification n'entraînera pas la durée initiale du groupement.

Le Groupement prend le nom de « Perle du Jura ».

Le Bureau émet un avis favorable au projet de modification du groupement et à sa nouvelle dénomination.

3. Situation financière du club FC Saint-Lupicin

En date du samedi 20 avril 2024, le Secrétariat du District a adressé au club du FC Saint-Lupicin une mise en demeure pour régulariser sous 15 jours calendaires à compter du lendemain du jour du dépôt de l'avis de passage, la somme de 1 780,64€, correspondant au reliquat du relevé n°01 et au montant du relevé n°02.

Le Club du FC Saint-Lupicin a accusé réception du courrier en date du 24 avril 2024. A ce jour, lundi 13 mai 2024, en séance, le Bureau du District constate que le club du FC Saint-Lupicin n'a pas régularisé sa situation financière.



Le Bureau du District décide la mise en application de l'article 5-2 *Obligations club règlement financier* des dispositions financières du District du Jura de Football,

- **A compter du 10 mai 2024 : retrait de 4 points par journée de championnat pour l'équipe Seniors évoluant en Départemental 2 – poule A,**
- **La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte. Si la situation n'est pas régularisée dans un délai de 30 jours, après notification des sanctions, le club sera mis hors compétition et considéré forfait général.**

Par ailleurs, le Bureau du District précise que le club pourra engager une ou des équipes en saison 2024/2025 à la condition que la situation financière vis-à-vis du District ait été régularisée.

Le Bureau transmet à la Commission Sportive pour mise en application, une fois les procédures d'appel et de recours épuisées.

Le Bureau demande au Secrétariat du District d'adresser la notification au club du FC Saint-Lupicin via Notifoot.

4. Candidatures Label

Le Bureau du District doit se prononcer sur les candidatures de Label, pour la saison 2024/2025, pour transmission à la Ligue au plus tard le 24 mai 2024.

4.1. Nationaux

- ✓ Jura Sud Foot : Suite à la visite du club, le Bureau du District prend connaissance de l'évaluation réalisée et **émet un avis favorable pour le classement du Label Jeunes au niveau Elite**, sous réserve de la participation au dernier plateau inscrit au calendrier pour l'équipe U9F ;
- ✓ Jura Dolois Football : Suite à la visite du club, le Bureau du District prend connaissance de l'évaluation réalisée et **émet un avis favorable pour le classement du Label Jeunes au niveau Elite**, sous réserve de la participation à un tournoi et au dernier plateau inscrit au calendrier pour l'équipe U9F.

Après vérification de la participation des équipes U9F aux plateaux et tournois mentionnés ci-avant par les clubs de Jura Sud Foot et Jura Dolois Football, une délibération électronique sera adressée aux membres du Bureau le vendredi 24 mai 2024.

4.2. Régionaux

- ✓ RC Lons : Suite à la visite du club, le Bureau du District prend connaissance de l'évaluation réalisée et **émet un avis favorable pour le classement du Label Jeunes au niveau Excellence** ;
- ✓ Jura Stad' Foot : Suite à la visite du club, le Bureau du District prend connaissance de l'évaluation réalisée et **émet un avis favorable pour le classement du Label Jeunes au niveau Excellence**.
- ✓ FCC La Joux Nozeroy : La visite du club pour l'évaluation est prévue le jeudi 16 mai pour valider le niveau Espoir. **Philippe DUPREZ n'a pas pris part, ni aux échanges, ni à la délibération qui s'en est suivie** ;
- ✓ Arcade Foot Pays Lunetier : La visite du club pour l'évaluation est prévue le mardi 21 mai pour valider le niveau Espoir.

Pour les confirmations de niveau, suite aux visites, des clubs de FCC La Joux Nozeroy et Arcade Foot Pays Lunetier, une délibération électronique sera adressée aux membres du Bureau le mercredi 22 mai 2024.

4.3. Féminin

- ✓ Jura Stad' Foot : Suite à la visite du club, le Bureau du District prend connaissance de l'évaluation réalisée et **émet un avis favorable pour le classement du Label Féminin au niveau Argent**.



5. Dates des engagements pour la saison 2024/2025

Le Bureau du District prend connaissance des dates d'engagement pour la saison 2024/2025 proposées par la Commission Féminine lors de sa séance du 02 mai 2024.

- ***Le Bureau du District actualise les dates et entérine le document synthétique des dates d'engagements pour la saison 2024/2025 (document annexé au PV).***

6. Mise à jour du Calendrier Général Jeunes 2023/2024

U18 Départemental 2 – Phase Printemps – groupe de 8 :

Le Bureau du District prend connaissance de la demande de la Commission Jeunes d'ajouter la date du 25 mai 2024 au calendrier général des jeunes, saison 2023/2024, pour le championnat U18 D2, groupe de 8 équipes, pour permettre l'organisation des Play-Off sur 3 journées (25/05, 08/06 et 15/06)

- ***Le Bureau du District valide la modification du Calendrier Général Jeunes 2023/2024 et ajoute la journée du 25/05/2024 pour le championnat U18 D2 – groupe de 8.***

7. Organisation de l'Assemblée Générale

Le Président, Michel SORNAY, rappelle que l'Assemblée Générale d'été du District, se tiendra le vendredi 28 juin 2024, à 19h15, à la salle des fêtes de Ney.

Le Comité Directeur arrêtera l'ordre du jour lors de sa séance du 29 mai 2024, à 18h30, cependant, compte tenu qu'il s'agit d'une année électorale, le Bureau du District souhaite alléger l'ordre du jour, ainsi

- ✓ Compte tenu que 2 listes devraient s'opposer lors de cette Assemblée Générale Elective, que ces listes seraient constituées de part et d'autre par une grande partie des membres du Comité Directeur, que le Président sortant Michel SORNAY serait candidat à sa succession, il conviendra, le cas échéant, de désigner l'animateur de l'Assemblée Générale parmi les membres du Comité Directeur, non présent sur une des listes. A défaut, c'est le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui présidera l'Assemblée Générale ;
- ✓ Il n'y aura pas d'Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise à jour des Statuts du District, suite à l'Assemblée Fédérale de décembre 2023. Les nouvelles dispositions votées n'ont pas de caractères d'urgence et seront présentées lors de l'Assemblée Générale de l'automne ;
- ✓ Au niveau règlementaire, seuls les vœux des clubs (aucun à ce jour), seront présentés à l'Assemblée.
 - La modification du règlement des compétitions U18M, modifiant le championnat de D1, étant de la compétence du Comité Directeur, validée lors de la séance du 18 avril 2024, sera adressée directement au club, par le Directeur du Développement, lors de l'envoi régulier informant les clubs de la mise en ligne des PV ;
- ✓ Le rapport d'activités des Commissions sera présenté lors de cette Assemblée Générale. Le Secrétaire Général, Nicolas THABARD, contactera les Présidents de Commissions afin de les solliciter pour leur rapport annuel.



8. Rôle du Délégué de Club

Le Bureau du District prend connaissance du projet de document relatif au rôle du Délégué de Club.
Après plusieurs échanges, le Bureau du District actualise et valide le document présenté.

Le Bureau du District demande au Directeur du Développement de mettre en ligne sur le Site Internet du District le document validé et de l'adresser aux Correspondants de Clubs.

Les décisions du Comité Directeur sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Prochain Comité Directeur, le mercredi 29 mai 2024 à 18h30, à la Maison du Football.
Prochain Bureau, le jeudi 20 juin 2024 à 18h30, à la Maison du Football.
Finales des Coupes Féminines, le samedi 01 juin 2024, à Poligny
Finales des Coupes Jeunes, le dimanche 02 juin 2024, à Poligny
Journée Nationale des Débutants, le samedi 08 juin 2024, à Bletterans
Finale de la Coupe de l'Amitié, le vendredi 14 juin 2024, lieu à déterminer
Finales des Coupes Seniors, le samedi 15 juin 2024, à Arbois
Trophées des Champions, le dimanche 23 juin 2024, à Poligny
Assemblée Générale Elective, le vendredi 28 juin 2024 à 19h15, à la salle des fêtes de Ney**

Nicolas THABARD
Secrétaire Général

Michel SORNAY
Président

SAISON 2024 / 2025

COMPETITIONS	Date limite accord pour pré-engagements ou engagements	Date de reprise
Championnats Seniors Masculins - Départemental 1 – Départemental 2 - Départemental 3 - Départemental 4 - Départemental 4 à 8	- du 5 Juillet au 20 Juillet 2024 - du 5 Juillet au 20 Juillet 2024 - du 5 Juillet au 24 Août 2024	31 août et 01 septembre 2024 31 août et 01 septembre 2024 07 et 08 septembre 2024
Coupes Seniors Masculins (Coupe de l'Amitié : ouverte aux équipes Foot/Loisir)	- du 5 Juillet au 24 Août 2024	
Championnats Féminins - Départemental 1 « Seniors » (à 11) - Critérium Féminin « Seniors » (à 8) - Critériums Féminins « U18 – U15 et U12 »	- du 5 Juillet au 20 Juillet 2024 - du 5 Juillet au 24 Août 2024 - du 5 Juillet au 24 Août 2024	14 et 15 septembre 2024 14 et 15 septembre 2024 14 et 15 septembre 2024 (U18) 07 septembre 2024 (U15) 14 septembre 2024 (U12)
Coupes Féminines	- du 5 Juillet au 24 Août 2024	
Championnats Départemental 1 U18 - U15 et U13	- du 5 Juillet au 20 Juillet 2024	07 et 08 septembre 2024
Championnats Départemental 2 U18 - U15 – U13 – U18 à 8 - U15 à 8 et U13D3	- du 5 Juillet au 24 Août 2024	14 et 15 septembre 2024
Coupes U18 – U15 Coupes U18 à 8 – U15 à 8	- du 5 Juillet au 24 Août 2024 - du 5 Juillet au 15 Février 2025	
Plateaux U11	- du 5 Juillet au 24 Août 2024	A déterminer
Plateaux U9 et U7	- du 5 Juillet au 8 Septembre 2024	A déterminer A déterminer
Championnat Départemental 1 Futsal Seniors	- du 5 Juillet au 8 Septembre 2024	A déterminer
Futsal associé (toutes catégories) (de décembre à février)	- du 5 Juillet au 13 Octobre 2024	A déterminer



DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL

CALENDRIER COMPETITIONS "JEUNES" - SAISON 2023/2024 ED 04

Màj le 13/05/2024

M	J	Coupe Gambardella	U18 D1 Groupe de 10	U18 D2 Groupe de 6	U18 D2 Groupe de 8	U15 D1 Groupe de 10	U15 D2 Groupe de 6	U13 D1 Groupe de 10	U13 D2-D3 Groupe de 10	U11	U9	U7	J	M
JANVIER	6-7		FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS			6-7	JANVIER
	13-14		FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	13-14	
	20-21					FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS		FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	20-21	
	27-28		FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS		FUTSAL ASS	27-28	
FEVRIER	3-4										FUTSAL ASS		3-4	FEVRIER
	Samedi 10 février		Finales Futsal Associé						Finale ou FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	Samedi 10 février	
	17-18									FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	FUTSAL ASS	17-18	
	24-25		CADRAGE C	CADRAGE C	CADRAGE C	CADRAGE C	CADRAGE C		FUTSAL ASS		FUTSAL ASS		24-25	
MARS	2-3		1	1 (A)	1	1	1 (A)	1	1	MR	1		2-3	MARS
	9-10		2	2 (A)	2	2	2 (A)	2	2	1		1	9-10	
	16-17		3	3 (A)	3	3	3 (A)	Jour de Coupe	Jour de Coupe	2	2		16-17	
	23-24		1/8 Coupe	1/8 Coupe	1/8 Coupe	1/8 Coupe	1/8 Coupe	3	3	Jour de Coupe	3	2	23-24	
	Samedi 30 mars		4	4 (A)	4	4	4 (A)	4	4	MR			Samedi 30 mars	
	Dimanche 31 mars												Dimanche 31 mars	
AVRIL	Lundi 01 avril (Pâques)		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR				Lundi 01 avril (Pâques)	AVRIL
	6-7		5	5 (A)	5	5	5 (A)	Finale Festival U13 Pitch et City		3	4	3	6-7	
	13-14		6	6 (R)	6	6	6 (R)	5	5	4		4	13-14	
	20-21		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		Plateaux Volontaires	Plateaux Volontaires	20-21	
	27-28		1/4 Coupe	1/4 Coupe	1/4 Coupe	1/4 Coupe	1/4 Coupe	6	6	Finale Festival U11	5	CITY	27-28	
MAI	Mercredi 01 mai		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR			Mercredi 01 mai	MAI
	4-5		7	7 (R)	7	7	7 (R)	7 (Finale reg)	7 (Finale reg)	5	6		4-5	
	Mercredi 8 mai		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR			Mercredi 8 mai	
	Jeudi 9 mai												Jeudi 9 mai	
	11-12		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		5	11-12	
	Samedi 18 mai	Finale	1/2 Coupe	1/2 Coupe	1/2 Coupe	1/2 Coupe	1/2 Coupe	MR	MR	MR	7		Samedi 18 mai	
	Dimanche 19 mai												Dimanche 19 mai	
	Lundi 20 mai (Pentecôte)		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR			Lundi 20 mai (Pentecôte)	
25-26		8	8 (R)	Play-Off	8	8 (R)	8	8	6	CITY	6	25-26		
JUIN	Samedi 01 juin							9	9	7	8		Samedi 01 juin	JUIN
	Dimanche 02 juin		Finales des Coupes du Département / C. Mutuel										Dimanche 02 juin	
	8-9		9	9 (R)	Play-Off	9	9 (R)				JND		8-9	
	Vendredi 14 juin												Vendredi 14 juin	
	15-16			10 (R)	Play-Off		10 (R)						15-16	
	Samedi 22 juin												Samedi 22 juin	
	Dimanche 23 juin												Dimanche 23 juin	
	Vendredi 28 juin		Assemblée Générale										Vendredi 28 juin	



Le rôle du Délégué de Club

Ce mémo a pour objet d'accompagner le Délégué désigné par son club, pour remplir la fonction de Délégué lors des matchs officiels.

UNE PERSONNE INDISPENSABLE

Le Délégué de Club (que l'on peut appeler également « commissaire de club ») est par définition la personne chargée de faire le lien entre le club recevant, le club visiteur et l'arbitre (ou les arbitres) de la rencontre (arbitre officiel ou arbitre bénévole).

Le club recevant est chargé de l'organisation de la rencontre (fourniture de la feuille de match et police des terrains). Le rôle du délégué est ainsi d'aider le club à remplir cette mission du mieux possible et il se met à la disposition des arbitres.

La présence d'un délégué de club est obligatoire. Le délégué doit être inscrit sur la feuille de match (même si un délégué officiel est désigné par le District ou la Ligue).

FONCTION OFFICIELLE (Art. 128 des R.G. de la F.F.F)

Le Délégué du Club remplit une fonction officielle. Il peut ainsi établir tout rapport sur des faits observés avant, pendant ou après la rencontre (par exemple un incident). Il peut aussi être sollicité par une commission pour apporter son témoignage (par la commission de discipline par exemple).

Cependant, le Délégué de Club ne se substitue en aucun cas à l'arbitre. Il n'est pas, non plus, un représentant de la Ligue ou du District.

Le Délégué du Club est un majeur (+18 ans) licencié du club recevant.

LES MISSIONS DU DELEGUE DE CLUB

Il accompagne et protège l'arbitre dans sa mission.

Avant la rencontre :

- ✓ Accueillir l'arbitre (ou les arbitres) dès son arrivée au stade (1 heure avant la rencontre) et le conduire à son vestiaire,
- ✓ Accompagner l'arbitre lors de la visite du terrain et transmettre au club recevant les éventuels manquements (filets, piquets de coin, traçage, etc...),
- ✓ S'assurer de la fourniture de la feuille de match (tablette), des ballons (3) de match, des drapeaux de touche et apporter un soutien logistique en fonction de ses demandes.

Pendant la rencontre :

- ✓ Il doit obligatoirement porter un brassard « délégué »
- ✓ Il prend le temps du match, pour seconder l'arbitre en cas de défaillance,
- ✓ Il est en possession de la clé du vestiaire de l'arbitre, garantissant l'impossibilité pour un tiers de pénétrer dans ce vestiaire sans la présence de l'arbitre,
- ✓ Se tenir sur le banc de touche réservé aux délégués (ou entre les deux bancs de touche des deux équipes en présence,
 - *Le Délégué de club n'est pas l'entraîneur, il n'est pas assis sur le banc de l'équipe de son club, il ne donne pas de consignes aux joueurs de son club et n'est pas inscrit sur le banc au côté de l'entraîneur de son club,*
- ✓ Prévenir et agir pour la sécurité autour du terrain et pour le respect des arbitres,
- ✓ Vérifier que les personnes présentes sur les bancs de touche sont bien inscrites sur la feuille de match et prévenir l'arbitre en cas de présence non autorisée sur le banc,
 - *Il sollicite l'arbitre pour rappeler à l'ordre, le cas échéant, les entraîneurs et les personnes sur le banc, en cas de comportement excessif,*

Après la rencontre :

- ✓ Il rejoint l'arbitre au centre du terrain au coup de sifflet final et l'accompagne jusqu'à son vestiaire (de même qu'à la mi-temps),
- ✓ Il sollicite, à la demande de l'arbitre, les entraîneurs, les capitaines ou les dirigeants, pour la signature de la feuille de match,
- ✓ Il accompagne l'arbitre à la sortie de son vestiaire pour le moment de convivialité et, au besoin, jusqu'à son véhicule lors de sa sortie du stade.